Côte d'Ivoire

En 2014, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès appréciables sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a mené une enquête sur le travail qui comprenait une section visant à identifier les activités des enfants travailleurs, il a promulgué le décret d'application de la Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants votée en 2010 et adopté un document de Politique nationale de protection judiciaire de l'enfance. Il a également établi un Comité national de lutte contre la traite des personnes, augmenté de 800 000 dollars É.-U. le budget de la Direction de la lutte contre le travail des enfants, continué d'appuyer les programmes sociaux qui s'attaquent au phénomène du travail des enfants dans le cadre des activités du Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, et achevé la phase pilote du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI). Toutefois, en Côte d'Ivoire, des enfants continuent d'être astreints aux pires formes de travail dans le travail domestique et l'agriculture, en particulier dans les plantations de cacao, parfois dans des situations de travail forcé. Des décalages demeurent entre les efforts d'application de la loi et l'accès des enfants à l'éducation.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en Côte d'Ivoire, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Rendre l'éducation obligatoire et fixer un âge de la fin de la scolarité obligatoire compatible avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2014
Mise en œuvre	Affecter des moyens suffisants afin de garantir un nombre adéquat d'enquêteurs et d'inspecteurs pour mener efficacement des inspections, des enquêtes et veiller à l'application de la législation du travail et de la législation pénale portant sur le travail des enfants, surtout dans les secteurs où les pires formes de travail des enfants sont les plus répandues.	2009 – 2014
	Veiller à ce que la loi permette aux inspecteurs d'imposer des sanctions pour les infractions relatives au travail des enfants et à ce que ces sanctions soient appliquées conformément à la loi.	2014
	Dresser une liste fiable des établissements qui font l'objet d'inspections du travail.	2013 – 2014
Coordination	Améliorer la coordination entre le Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ainsi que le Comité national de lutte contre la traite des personnes. Clarifier les rôles et les responsabilités de ces entités de coordination.	2012 – 2014
Politiques gouvernementales	Évaluer l'impact que peuvent avoir les politiques existantes sur la lutte contre le travail des enfants.	2013 – 2014
Programmes sociaux	Évaluer l'impact que peuvent avoir les programmes existants sur le travail des enfants.	2013 – 2014
	Améliorer l'accès à l'éducation : • En recrutant des enseignants et en construisant de nouveaux établissements scolaires dans les zones rurales ; • En assurant l'enregistrement des enfants à l'état civil dès leur naissance ; • En éliminant les frais de scolarité, et	2011 – 2014

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	• En luttant contre les violences physiques et sexuelles à l'école.	
	Reproduire et amplifier des modèles, tels que le SOSTECI, qui s'attaquent au phénomène de l'exploitation des enfants dans le travail aux fins de mettre efficacement en œuvre le Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment les initiatives visant à réduire les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture et le travail domestique.	2009 – 2014